

## **Le Bureau de la Vie Etudiante**

### **Accueil et vie pratique**

Le BVE est un lieu d'accueil, de promotion et d'encouragement au développement des activités étudiantes.

### **Vie associative**

Il est le relais privilégié du tissu associatif universitaire. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour créer une association, les démarches à effectuer pour la faire reconnaître au sein de l'université et communiquer sur vos activités.

Le BVE gère les demandes de fonctionnement, d'hébergement et de domiciliation des associations étudiantes.

### **Financement de projets**

Le BVE aide à la conduite de projets collectifs ou individuels et au financement des projets via le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

### **Animation de campus**

Le BVE organise tout au long de l'année universitaire des événements liés à la vie étudiante et des journées thématiques de sensibilisation.

*Plus d'information* : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/vie-associative>

## **Mission handicap**

La mission handicap d'Aix-Marseille Université accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant.

Pour bénéficier d'aménagements pour vos études et/ou examens, rapprochez-vous le plus tôt possible de la mission handicap de votre campus et prenez rendez-vous avec le Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) afin d'obtenir un certificat médical.

*Plus d'information* : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/situation-de-handicap>